



3^{ème} RALLYE REGIONAL SUD HAUTE MARNE HAUTE - AMANCE

(PEA)

28 – 29 octobre 2023

Règlement Particulier Sportif

Nota

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement, la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consultables sur le site de l'ASA LANGRES : www.asalangres.com.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

ASA LANGRES BP 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

Tél: 06 80 58 46 22 (tél. provisoire) e-mail : asalangres@free.fr site internet : www.asalangres.com

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1. ORGANISATION

Article 2. ASSURANCES

Article 3. CONCURRENTS et PILOTES

Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS

Article 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES

Article 7. DEROULEMENT du RALLYE

Article 8. RECLAMATIONS – APPELS

Article 9. CLASSEMENTS

Article 10. PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement : Lundi 11 septembre 2023

Ouverture des Engagements : Lundi 11 septembre 2023

Clôture des Engagements : Lundi 23 octobre 2023

Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: www.asalangres.com - FFSA /www.ffsa.org : Mardi 24 octobre 2023

Parution du Carnet d'Itinéraire **le vendredi 20 octobre 2023**

Dates et Heures des Reconnaissances : **le dimanche 22 octobre 2023 de 9 h 00 à 16 h 00 - le samedi 28 octobre 2023 de 9 h 00 à 16 h 00**

Vérifications des Documents : Samedi 28 octobre 2023 de 13 h 30 à 18 h 00

Vérifications des Voitures : Samedi 28 octobre 2023 de 13 h 45 à 18 h 15

Heure de Mise en Place du Parc Fermé Samedi 28 octobre 2023 à l'issue des Vérifications → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 28 octobre 2023 à 17 h 00 → Salle de la Mairie 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Il n'y aura pas d'Affichage : tout se fera par SPORTITY

Publication des Heures et Ordre de Départs: Samedi 28 octobre 2023 → 19 h 00 Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Départ: Dimanche 29 octobre 2023 à 8 h 30 → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Arrivée: Dimanche 29 octobre 2023 à 17 h 00 → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Classement → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES) : **se fera par SPORTITY**

Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent : **se fera par SPORTITY**

→ Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Remise des Prix : Dimanche 29 octobre 2023 → Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Vérifications finales : Dimanche 29 octobre 2023 → Garage Peugeot JKL Automobiles 52600 HAUTE - AMANCE

Le Road Book sera disponible à partir du samedi 21 octobre 2023:

→ sur le site de l'ASA LANGRES www.asalangres.com.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres avec le concours de la Ville de HAUTE - AMANCE et des Communes environnantes organise

les **28 et 29 octobre 2023 le 3^{ème} RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE – MARNE HAUTE - AMANCE**

Le présent Règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N°40 et par la FFSA sous le Permis d'Organiser N°598 en date du 14/09/2023.

COMITE D'ORGANISATION

Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES

Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles

La Ville de HAUTE – AMANCE, les COMMUNES ASSOCIEES les Services Techniques - les Communes traversées

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA de LANGRES, représentée par Madame Maryse THOMAS, Présidente

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA de LANGRES, représentée par Monsieur Jean-Christophe OUDIN

Les Organismes s'engagent à respecter l'ensemble de la Règlement applicable à l'évènement prévu et notamment le titre &er des prescriptions générales édictées Par la FFSA.

SECRETARIAT du RALLYE

ASA LANGRES B P 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

téléphone 06 80 58 46 22 (tél. provisoire)

e.mail : asalangres@free.fr

site internet : www.asalangres.com

PERMANENCE du RALLYE :

du samedi 28 au dimanche 29 octobre 2023

Salle de la Mairie

52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Tél. [03 25 84 95 42](tel:0325849542)

AFFICHAGE OFFICIEL :

Tout se fera sur SPORTITY

REONSABLES de l'ORGANISATION

Réception et Relations des Officiels	Maryse THOMAS
Secrétariat Administratif	Serge TARBOCHEZ
Responsable et Accueil des Commissaires	Rémy VERNIER
Responsable des Liaisons Radio	DA SILVA ADAM
Responsable de la Remise des Prix	Maryse THOMAS
Responsable de l'Intendance	Marie-France VIRY
Responsables des Epreuves Spéciales	Alain GORGEOT - Eric DIRAND
Responsables Parc Fermé et Regroupement	Jean-Marc LEVEQUE
Responsables Parc d'Assistance	Pierre PRODHON – Olivier BAZIN

1.1 P OFFICIELS du RALLYE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert HORALA Jean WAMBACH
Directeur de Course au P C	Christian HAMON
Directeur de Course Adjoint au P C	Daniel BLANQUIN
Directeur de Course Rallye VHC et VHRS	Jean-Charles BIDAL
Directeurs de Course Adjoints au P C Délégués ES	Thierry MOREL Denis DUROC
Directeurs de Course Délégués aux E.S	Jacky OLIVAIN Jean-Claude HUMBERT Jean-Marc DELOY Delphine NASAZZI
Directeur de Course Délégué au Parc Fermé et Regroupement	Joël JUGNOT Christophe BOURGES Stagiaire
Directeur de Course Délégués au Parc d'Assistance	Gérard PORA
Directeur de Course Véhicule Autorité	Jean-Christophe OUDIN
Directeur de Course Véhicule Tricolore	Christophe GALLAIRE
Juges de Faits	François NASAZZI – Catherine BOUTIN Camille TRINQUESE – Marie-Thérèse TRINQUESE
Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents	Martine REVERCHON Monique FRANCE
Commissaire Technique Responsable - VHC et VHRS	Serge BULLIER
Commissaires Techniques	Denis DERCHE Jean-Louis REVERCHON
Chronométrateurs	Françoise FRANCHI Sylvie FAIVRE Christian GERMAIN - Annie GREFF Jean-Marie TSCHOFFEN
Responsable des Commissaires de Route	Rémy VERNIER
Médecin Régulateur au P.C Course	Cécile ADT
Responsable Classement Informatique	David GUIBLAIN Michèle GUIBLAIN
Responsable Presse	Frédéric LOMBARD
Speaker	Stéphane GRILLOT

11.2 P. ÉLIGIBILITE

Le 3^{ème} RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE- MARNE HAUTE - AMANCE compte pour :

- ▶ La Coupe de France des Rallyes 2024– coefficient 2
- ▶ Les Challenges de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et de l'ASA LANGRES 2023

1.3 P. VERIFICATIONS

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet de l'ASA LANGRES www.asalangres.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement à partir du mardi 24 octobre 2023
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu le :

- ◆ samedi 28 octobre 2023 de 13 h 30 à 18 h00

Les Vérifications Techniques auront lieu le :

- ◆ samedi 28 octobre 2023 de 13 h 45 à 18 h 15

1.3.12.P Les vérifications finales auront lieu Garage Peugeot JKL Automobiles 52600 HAUTE - AMANCE, le **dimanche 29 octobre 2023**, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au Règlement des RALLYES FFSA

3.1. 5 P DEMANDES d'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute Personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Régional Sud Haute-Marne Haute - Amance doit adresser au Secrétariat du Rallye une Demande d'Engagement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Association Sportive Automobile de Langres BP 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

tél: 06 80 58 46 22 (tél. provisoire) e-mail : asalangres@free.fr site internet: www.asalangres.com

Cette Demande devra être accompagnée des Droits d'Engagement avant la date de Clôture fixée le 23 octobre 2023.

3.1. 6 .P. ANNULATION

L'ASA LANGRES se réserve le droit d'annuler le Rallye si, à la date de la Clôture des Engagements précisée au Règlement, le nombre des Demandes d'Engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des Circonstances majeures s'opposent au Déroulement du Rallye. Dans ce cas, l'ASA LANGRES fera connaître sa décision par mail et communication internet.

3.1. 7.P REMBOURSEMENT

L'ASA LANGRES remboursera, avec réduction variable, les Droits d'Engagement aux Concurrents qui, **pour des raisons de force majeure**, n'auraient pu se présenter au départ de l'Epreuve, **sous réserve**, qu'une demande écrite parvienne à l'Organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures** maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **ENGAGEMENT 260 € + 5 € pour Tous = 265 € * *5 € pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile**

3.1.12P . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents cités ci-dessous : (les Demandes d'Engagement seront disponibles uniquement sur Internet)

- la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, le cas échéant,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'ASA LANGRES.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA LANGRES asalangres@free.f au plus tard le 26 octobre 2023.

En cas de non présentation : pour les Personnes non excusées et non présentées aux Vérifications administratives, l'intégralité de l'Engagement sera retenue.

3.2P. EQUIPAGE

3.2.5P Sous peine de disqualification, les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits.

3.2.7P Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

3.2.10P Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et d'une pièce d'identité.

3.3P. Ordre de départ : selon règlement standard des Rallyes 2023

3.3.2.P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

Série : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme au Règlement des Rallyes FFSA.

4.2. P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2.4. P Pénalisation en Cas d'Infraction à la Réglementation

Sur Rapport du Directeur de Course, la Pénalisation appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs sera :

- 1^{ère} Infraction : 20 secondes, 1 minute , 3 minutes selon gravité.
- 2^{ème} Infraction : disqualification

4.3. P ASSISTANCE

4.3.1. P Parc d'Assistance

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le Parc d'Assistance prévu à cet effet signalé dans le Road Book.

Un Contrôle Horaire d'Entrée et un Contrôle Horaire de Sortie seront signalés à cet effet.

La Vitesse des Voitures dans le Parc d'Assistance ne doit pas dépasser 30km/h , sous peine d'une Pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite

Les Organisateurs fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents

Une pénalité de 200 € sera appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'Organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement des Rallyes FFSA.

5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement des Rallyes FFSA.

5.2. P PUBLICITE

Conforme au Règlement des Rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Conforme au Règlement des Rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE – MARNE HAUTE AMANCE présente un parcours de 136, 00 kms (Epreuves Spéciales comprises).

6.1. 1.

Rallye de Doublure – 3^{ème} Rallye REGIONAL VHC SUD HAUTE-MARNE HAUTE-AMANCE et 3^{ème} Rallye REGIONAL VHRS SUD HAUTE-MARNE HAUTE-AMANCE

Il comporte 6 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 38, 82 kms.

Dimanche 29 octobre 2023

- ES 1 / 3 / 5 dite de ROSOY-sur-AMANCE – CELSOY-MONTLANDON longueur : 8, 600 kms
- ES 2 / 4 / 6 dite de ROUGEUX longueur : 4, 340 kms

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

6.2.1 P. Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants :

- le dimanche 22 octobre 2023 de 9 h 00 à 16 h 00
- le samedi 28 octobre 2023 de 9 h 00 à 16 h 00

Attention : le nombre de passage est limité à 3 maximum

Il sera établi avec rigueur des contrôles :

- * du nombre de passage,
- * du respect des horaires,
- * du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.

ARTICLE 7. P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

7. 1. 7 P. ROAD - BOOK

Le Road Book sera disponible à partir du vendredi 20 octobre 2023:

→ou sur le site de l'ASA LANGRES www.asalangres.com.

7.3 P CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5.P Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.16.P INTERRUPTION d'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une Epreuve Spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque Equipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.

Cependant, aucun Equipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route ne peut tirer profit de cette mesure. Le ou les Responsables de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

7.5.17.4 .P Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'Article 7.5 17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, devront porter une chasuble délivrée par l'organisation en conformité avec l'annexe 1 des RTS. Ce dispositif permettra de faciliter la tâche aux pouvoirs publics pour faire respecter l'interdiction de présence du public

Les signes distinctifs des commissaires seront pour les commissaires de route et chefs de poste : chasuble jaune ou orange.

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

Article 10 P – PRIX et COUPES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

10.1 REMISE des PRIX

La Remise des Prix se déroulera le dimanche 29 octobre 2023 au Parc d'Arrivée Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Les Prix seront distribués (prix cumulables)

Dans la mesure où le Commencement de la Remise des Prix a lieu à l'heure prévue, les Equipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

SCRATCH

1^{er}	1 Coupe
2^{ème}	1 Coupe
3^{ème}	1 Coupe

CLASSE

1^{er}	1 Coupe
2^{ème}	1 Coupe (si 6 partants)
3^{ème}	1 Coupe (si 10 partants)
4^{ème}	1 Coupe (si 15 partants)

1 Coupe sera remise au 1^{er} Equipage Féminin

4 Commissaires seront récompensés

